

CINQ CONSEILS SIMPLES POUR

PRÉPARER VOS GRAINS À L'EXPORTATION

**Gardez-les
Propres!**



Cereals Canada

Conseil de
l'orge du
Canada



Barley
Council of
Canada



Prairie Oat Growers
Association

**LE CANADA EXPORTE
PLUS DE 20 000 000
TONNES MÉTRIQUES DE
BLÉ, D'AVOINE ET D'ORGE
CHAQUE ANNÉE, ET
NOS CONSOMMATEURS
INTERNATIONAUX
EXIGENT UNE QUALITÉ
ET UNE PROPRIÉTÉ
IRRÉPROCHABLES.**

En fait, notre réputation comme fournisseur fiable de grains de qualité dépend de notre capacité à respecter nos engagements.

EN TANT QUE PRODUCTEUR, VOUS SAVEZ QUE PRODUIRE DES CÉRÉALES RESPECTANT LES NORMES DE QUALITÉ EXIGÉES PAR L'EXPORTATION COMMENCE PAR L'UTILISATION DES MEILLEURES SEMENCES ET UNE GESTION ATTENTIVE DES CULTURES.

Les importateurs inspectent leurs chargements de plus en plus fréquemment, comme ils sont en droit de le faire. Ils inspectent régulièrement les navires arrivant afin de vérifier la conformité et le respect des spécifications contractuelles. Les chargements qui contiennent, par exemple, des blés de classement différent, des variétés d'orge non déclarées, des résidus de pesticides excédant les normes ou des mycotoxines comme de l'ochratoxine A (OTA) et du désoxynivalénol (DON), peuvent compromettre l'exportation et nuire à la réputation du Canada. Les chargements refusés entraînent la perte de millions de dollars et mettent à risque les futures négociations.

Alors que pouvez-vous faire pour aider à protéger le secteur céréalier canadien? Suivez avec soins ces lignes de conduite pour nous aider à respecter nos engagements comme industrie.



1. UTILISEZ UNIQUEMENT DES PESTICIDES HOMOLOGUÉS

N'appliquez que des pesticides homologués pour vos cultures et respectez les dosages et les calendriers d'application mentionnés sur les étiquettes. Appliquer des produits trop tôt ou trop près de la récolte peut réduire les rendements ou la qualité de la production et laisser des résidus de pesticides plus abondants que ce que les normes permettent.

EXEMPLE: Glyphosate

- Ne pulvérisez le glyphosate que quand la culture atteint 30% ou moins d'humidité dans les régions les moins matures des champs.
- Attendez entre 7 et 14 jours avant la récolte.

Pour plus d'informations, consultez les guides provinciaux de protection des cultures ou communiquez avec un agronome.



2. TENEZ COMPTE DES EXIGENCES DU MARCHÉ

Dans certains cas, un produit est homologué au Canada sans qu'une limite maximale de résidus (LMR) soit établie dans nos principaux marchés d'exportation. Les céréales traitées avec ces pesticides peuvent alors ne pas respecter les exigences du pays d'importation. Les bonnes pratiques suggèrent de:

- Consulter votre fournisseur d'intrants et votre acheteur avant les semis afin de connaître les exigences du marché.
- Vous assurer que les grains respectent toutes les exigences du marché où ils seront expédiés.
- Respecter toujours les étiquettes.

Visitez www.keepingitclean.ca pour connaître les trois niveaux d'avertissements:



NE PAS UTILISER



UTILISER AVEC PRÉCAUTION



CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES



3. CHOISISSEZ DES VARIÉTÉS RÉSISTANTES AUX MALADIES ET UTILISEZ DES PRATIQUES QUI RÉDUISENT LES INFECTIONS

La brûlure de l'épi causée par le fusarium (BEF) est de plus en plus fréquente dans l'Ouest canadien, causant des pertes de rendement et de qualité significatives. Les tolérances à cette infection sont très basses en raison de la présence de mycotoxines, la plus fréquente étant le DON (ou désoxynivalénol). Les variétés de semences résistantes ne règlent pas l'ensemble des problèmes; il est important de mettre en place plusieurs pratiques agronomiques à la fois pour réduire les infections.

PATIQUES DE GESTION DE LA MALADIE

Les infections à la BEF sont causées par des spores émises par des tiges ou des résidus infectés. Respectez les pratiques suivantes afin d'empêcher la BEF d'avoir un impact sur vos rendements et votre rentabilité, et pour réduire la présence de BEF sur les semences.

- Inspectez régulièrement vos champs pour repérer les symptômes de la maladie afin de déterminer l'efficacité de votre plan de gestion.

- Laissez aux résidus de culture le temps de se décomposer. Effectuez une rotation avec des plantes non céréalières, au minimum un an ou deux, et évitez d'ensemencer des superficies adjacentes à des champs ayant été récemment infectés par la BEF.
- Plantez des semences saines (préférentiellement certifiées) qui ont une qualité documentée.
- Il n'y a actuellement pas de variété qui résiste véritablement à la BEF. Toutefois, la sensibilité à la maladie est variable selon les différentes céréales. Certaines variétés de blé ont une meilleure résistance que d'autres. L'orge est moins susceptible à la maladie, et les avoines encore moins, mais les transformateurs finaux peuvent avoir une très faible tolérance aux grains fusariés.
- Utilisez des fongicides lorsque les risques de BEF sont élevés (ex: conditions humides lors de la floraison et de l'épiaison).
- Contrôlez les mauvaises herbes herbacées et les résidus de culture qui peuvent héberger la BEF entre les années de cultures.



4. ENTREPOSEZ LES CÉRÉALES DE FAÇON APPROPRIÉE

Certains pays ont des règles très strictes concernant les résidus dans la nourriture et l'alimentation animale. L'entreposage adéquat des céréales évitera le déclassement de vos grains pour cause de contamination croisée, de résidus chimiques ou de formation de mycotoxines nocives comme l'ochratoxine A (OTA), une puissante toxine qui se forme lorsque l'humidité est élevée.

- Assurez-vous que les silos ne soient pas contaminés par des semences traitées (qui contiennent des pesticides) ou par des protéines animales (farines de sang ou des farines d'os).
- Nettoyez soigneusement les silos avant d'y entreposer les grains, en utilisant uniquement des produits homologués à cette fin (comme de la terre de diatomées).
- Veillez à ce que les grains soient récoltés ou séchés à un taux d'humidité sécuritaire pour l'entreposage.
- Entreposez les grains dans des silos frais, secs et bien ventilés afin d'éviter leur détérioration et les problèmes d'insectes. Vérifiez régulièrement l'état des silos.



5. RESPECTEZ VOS ENGAGEMENTS À LA LIVRAISON

Lorsque vous signez une déclaration d'admissibilité au silo-élevateur, vous affirmez légalement que votre grain est conforme à la classe que vous avez préalablement déclarée. Ce document indique également si votre grain contient des résidus d'intrants spécifiés dans la déclaration. Il est important de rappeler que cette déclaration est un document ayant une portée juridique. Toute erreur, intentionnelle ou non, que l'on peut trouver grâce aux échantillons retenus expose les individus et leurs entreprises à des amendes importantes. Nous rappelons ces informations afin de veiller à ce que les producteurs ains que la réputation des exportations canadiennes soient protégés et préservés.

Pour plus d'informations sur les différents moyens de garder vos céréales propres, appelez au **(204) 942-2166**.

LES PRODUCTEURS ONT
UN RÔLE IMPORTANT À
JOUER POUR PRÉSERVER
L'OUVERTURE DU MARCHÉ
CANADIEN DES GRAINS.

Pour plus d'informations:

Visitez www.keepingitclean.ca ou appelez au (204) 942-2166.

Publication août 2016



Cereals Canada

Salle 604, 167 Avenue Lombard
Winnipeg, Manitoba
R3B 0V3

Téléphone: (204) 942-2166
www.cerealscanada.ca



Conseil de
l'orge du
Canada



Barley
Council of
Canada